



# Rapport d'état du lieu

Version 2.1

Juillet 2006

Adresse du lieu : \_\_\_\_\_

NID du lieu : \_\_\_\_\_

Numéro de référence du MENV: \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Ministère de l'environnement



HARMONISATION DE L'ATLANTIQUE

Ce formulaire sert à faciliter la préparation du Rapport d'état du lieu (RÉL) pendant les étapes finales de l'assainissement d'un lieu contaminé, comme il est énoncé dans les **Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés** (novembre 2003).

- Ce formulaire contient des macros. C'est nécessaire que le niveau de sécurité dans Word permet les macros s'exécuteront. Dans la boîte de dialogue **Outils / Options**, choisissez l'onglet **Sécurité**, cliquez sur le bouton **Sécurité des macros** et choisissez le niveau **Moyen**. Ensuite, vous serez invité à faire un choix d'activer les macros dans ce document et d'autres. Si le niveau de sécurité déjà permet les macros s'exécuteront, c'est possible vous ne recevriez pas des notifications.
- Chaque partie du formulaire y compris la page couverture, comprend des cases ombrées où les renseignements peuvent être inscrits. Les cases s'élargiront à mesure que des renseignements seront ajoutés jusqu'à un maximum d'une page. On peut obtenir d'autres renseignements sur la façon de remplir chacune de ces cases en cliquant sur la case et ensuite en appuyant sur F1.
- Vous pouvez changer de champ en utilisant la touche de tabulation.
- **L'adresse du lieu ou désignation du projet** (*ne dépassant pas une ligne sans retour de chariot*), le **NID** (numéro d'identification du bien fonds) qui est la source de contamination, le **numéro de référence du MENV** et la date du rapport doivent être inscrits dans le section ombré de la partie 1. Ces renseignements apparaîtront dans la dans les en-têtes de toutes les pages du formulaire. Les en-têtes de toutes les pages seront mises à jour automatiquement lorsque le champ ombré de la partie 1 est mis à jour. Les mêmes renseignements devraient être inscrits sur la page couverture.
- De l'information complète concernant les parties du formulaire est affichée sur la page consacrée aux *Directives pour remplir le rapport d'état du lieu* du ENV sur le site Web de la RBCA de l'Atlantique, [www.atlanticrbca.com](http://www.atlanticrbca.com).

Si vous souhaitez réutiliser le formulaire, il est préférable de sauvegarder votre travail dans un nouveau fichier avant de quitter.

Ce formulaire peut être téléchargé à partir du site Web de la RBCA de l'Atlantique au : [www.atlanticrbca.com](http://www.atlanticrbca.com).

On peut obtenir des copies papier de ce formulaire en communiquant avec la :

Direction de l'assainissement – Division de la gestion de l'environnement  
Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

ou par téléphone au :

506 444-5119.

# RAPPORT D'ÉTAT DU LIEU

## Partie 1 de 7 : Information sur la source de la contamination

*Les renseignements inscrits sur la couverture du rapport apparaîtront ici et dans l'en-tête de chaque page.*

Adresse du lieu ou  
désignation du projet:

NID de la source:

N° de réf. du ENV:

Date:

NID des autres lieux :

Partie responsable :

Propriétaire actuel :

Coordonnées GPS (Pour une partie ou une zone de gestion seulement d'un NID est désignée):

Annexez un plan du lieu où figurent les coordonnées et les délimitations de la partie ou de la zone de gestion.

## Partie 2 de 7 : Liste des documents environnementaux

A. Les documents suivants **préparés par d'autres** (y compris les rapports d'examen par les pairs, le cas échéant), concernent la source de la contamination indiquée dans la partie 1 ou tout autre bien-fonds d'un tiers contaminé indiqué dans la partie 4 :

Titre	Entreprise	Date
Autres documents préparés par d'autres:		

B. Le **professionnel affecté au lieu a préparé et supervisé** la documentation suivante, y compris les documents de fermeture, concernant la source de contamination indiquée dans la partie 1 ou d'autres biens-fonds connexes contaminés :

Titre du document	Date
Autres documents préparés ou supervisés par le professionnel affecté au lieu :	

Adresse du lieu ou désignation du projet :  
NID #:

Date:

## Partie 3 de 7 : Critères environnementaux des paliers I, II et III : source de contamination

### Produits ou contaminants

(p. ex. : essence, plomb, huile usée, etc.) qui ont été décelés sur le site (cochez les cases appropriées) :

Essence  Diesel n° 2  Huile n° 6  Autre (précisez)

**Usage actuel des terrains** (cochez les cases appropriées) :

Résidentiel  Commercial  Autre (précisez)

**Utilisation de l'eau potable** (cochez les cases appropriées) :

Eau potable sur place     À l'intérieur d'un secteur protégé de champ de captage ou de bassin hydrographique     Eau non potable

**Support combiné ou composition de la matrice** (cochez les cases appropriées) :

À gros grain  À grain fin  Roche-mère (précisez)

**Critères relatifs à la fermeture du lieu** (cochez les cases appropriées) :

- Critères d'évaluation en fonction des risques du premier palier
- Critères du niveau cible propres au lieu du deuxième palier
- Critères d'évaluation propres à la voie de cheminement du deuxième palier
- Critères du niveau cible propres au lieu du troisième palier

**Description de la méthodologie et commentaires :**

Adresse du lieu ou désignation du projet :  
NID #:

Date:

### Partie 3 de 7 (suite) : Critères environnementaux des paliers I, II et III : source de contamination

Critères des paliers I et II						
Produits chimiques visés	Critères des paliers I et II prescrits pour le sol	Unités	* Référence	Critères des paliers I et II prescrits pour l'eau souterraine	Unités	* Référence
Autres produits chimiques évalués avec les Critères des paliers I et II:						

\* Indique la référence pour les critères d'évaluation ou les critères du niveau cible propres au lieu des paliers I et II élaborés à l'aide du document RBCA de l'Atlantique v. 2.1.

Critères du palier III				
Produits chimiques visés	Critères prescrits selon le milieu désigné	Critères du palier III prescrits	Unités	* Référence
Autres produits chimiques évalués avec les Critères du palier III:				

\* Indique la référence pour les critères du palier III (lorsqu'on utilise des critères autres que les critères d'évaluation en fonction des risques ou que les critères du niveau cible propres au lieu du palier II du RBCA de l'Atlantique V.2.1).

Adresse du lieu ou désignation du projet :  
NID #:

Date:

## Partie 4 de 7 : Critères environnementaux des paliers I, II et III : biens-fonds d'un tiers

Les travaux effectués ont permis de déterminer que les biens-fonds d'un tiers suivants (désignés par le NID) ont été touchés à une concentration quelconque par la source de contamination :

NID	Produits chimiques visés	Usage du terrain	Eau potable ou non potable	Matrice ou milieu contaminé
Autres biens-fonds des tiers:				

### Critères relatifs à la fermeture du site (cochez les cases appropriées)

- Critères d'évaluation en fonction des risques du premier palier
- Critères du niveau cible propres au lieu du deuxième palier
- Critères d'évaluation propres à la voie de cheminement du deuxième palier
- Critères du niveau cible propres au lieu du troisième palier

### Description de la méthode et commentaires

Adresse du lieu ou désignation du projet :  
NID #:

Date:

## Partie 4 de 7 (suite) : Critères environnementaux des paliers I, II et III : biens-fonds d'un tiers

### RÉSUMÉ DES CRITÈRES RELATIFS AU NETTOYAGE

#### NID du bien-fonds d'un tiers

Veuillez inscrire tous les numéros d'identification de biens-fonds d'un tiers :

Critères des paliers I et II						
Produits chimiques visés	Critères des paliers I et II prescrits pour les sols	Unités	* Référence	Critères des paliers I et II prescrits pour l'eau souterraine	Unités	* Référence
Autres produits chimiques évalués avec les Critères des paliers I et II:						

\* Indique la référence pour les critères d'évaluation ou les critères du niveau cible propres au lieu du palier I et II élaborés à l'aide du RBCA de l'Atlantique v. 2.1.

### Critères du palier III

Produits chimiques visés	Critères prescrits selon le milieu désigné	Critères du palier III prescrits	Unités	* Référence
Autres produits chimiques évalués avec les Critères du palier III:				

\* Indique la référence pour les critères du palier III (si on utilise des critères autres que les critères d'évaluation en fonction des risques ou les critères du niveau cible propres au lieu du palier II du RBCA de l'Atlantique V.2.1).

Adresse du lieu ou désignation du projet :  
NID #:

Date:

## Partie 5 de 7 : Mesures d'assainissement

### BIEN-FONDS QUI EST LA SOURCE DE CONTAMINATION

Décrivez les objectifs d'assainissement et les mesures d'assainissement de base du Plan des mesures d'assainissement qui ont été appliquées pour la source de contamination.

#### Autres commentaires

Décrivez l'usage actuel de la source de contamination (type de bâtiments, d'exploitations, etc.).

Selon les travaux effectués, la source de contamination (indiquée dans la partie 1) est acceptable pour les activités actuelles ou raisonnablement prévisibles sur le lieu.

Résidentiel

Commercial

#### Fermeture conditionnelle

Si la fermeture du site est **conditionnelle**, dressez la liste des mesures de contrôle institutionnelles ou techniques propres au lieu qui sont applicables à la source de contamination et présentez une description des objectifs de chaque mesure de contrôle. Annexe un plan du lieu où figurent les limites des mesures de contrôle. Annexe une acceptation écrite des mesures de contrôle provenant des intervenants touchés, y compris du propriétaire foncier.

Adresse du lieu ou désignation du projet :  
NID #:

Date:

## Partie 5 de 7 (suite) : Mesures d'assainissement

### BIENS-FONDS D'UN TIERS

Décrivez les objectifs d'assainissement et de mesures d'assainissement de base du Plan des mesures d'assainissement qui ont été appliquées pour chaque bien-fonds d'un tiers.

### Autres commentaires

Décrivez l'usage actuel du bien-fonds d'un tiers (type de bâtiments, d'exploitations, etc.).

Selon les travaux effectués, les biens-fonds d'un tiers (indiqués dans la partie 4) sont acceptables pour les activités actuelles ou raisonnablement prévisibles sur le lieu.

Résidentiel (dressez la liste des NID)

Commercial (dressez la liste des NID)

### Fermeture conditionnelle

Si la fermeture du site est conditionnelle, dressez la liste des mesures de contrôle institutionnelles ou techniques propres au lieu qui sont appliquées aux biens-fonds d'un tiers et présentez une description des objectifs de chaque mesure de contrôle. Annexe un plan du lieu où figurent les limites des mesures de contrôle. Annexe une acceptation écrite des mesures de contrôle provenant de tous les intervenants touchés, y compris du propriétaire foncier.

Adresse du lieu ou désignation du projet :  
NID #:

Date:

## Partie 6 de 7 : Rapport sommaire du professionnel affecté au lieu

Le ministre de l'Environnement estime que les énoncés pré-cochés ci-dessous sont obligatoires pour l'accusé de réception du Rapport d'état du lieu. La signature du professionnel affecté au lieu sur ce formulaire confirme que ces exigences obligatoires de même que celles de tous les autres énoncés cochés ont été remplies.

### Énoncés obligatoires

- 1. Le professionnel affecté au lieu a préparé, supervisé ou vérifié tous les travaux qui sont mentionnés dans ce Rapport d'état du lieu.
- 2. Le lieu a été géré conformément à la version actuelle des *Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés* du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.
- 3. Ce formulaire du Rapport d'état du lieu est identique à celui fourni par le ENV et son contenu n'a pas été modifié.

### Énoncé des MAR

*(Cochez uniquement si le processus des MAR a été appliqué.)*

- 4. Le processus des mesures d'assainissement restreintes (MAR) était applicable pour ce lieu selon la plus récente version des documents de référence sur les mesures d'assainissement restreintes pour les professionnels affectés au lieu.

### Énoncé concernant la source de la contamination

*(Cochez l'énoncé qui s'applique.)*

- 5. Selon les résultats de l'évaluation environnementale du lieu, les critères d'évaluation en fonction des risques ou les critères du niveau propres au lieu du palier II ou du palier III qui s'appliquent n'ont pas été dépassés sur le bien-fonds qui est la source de contamination (comme il est précisé dans la partie 1). Par conséquent, aucune mesure d'assainissement ou mesure de contrôle institutionnelle ou technique propre au lieu n'est nécessaire pour les activités actuelles ou raisonnablement prévisibles (comme il est précisé dans la partie 5).
- 6. Le bien-fonds qui est la source de contamination (comme il est précisé dans la partie 1) a été assaini à un niveau acceptable pour les activités actuelles ou raisonnablement prévisibles sur le lieu (voir la partie 5). Une *fermeture sans condition* est donc recommandée.
- 7. Des mesures de contrôle institutionnelles ou techniques propres au lieu doivent être appliquées au bien-fonds qui est la source de contamination (comme il est précisé dans la partie 1) pour satisfaire aux activités actuelles ou raisonnablement prévisibles sur le lieu (voir la partie 5). Une *fermeture conditionnelle* est donc recommandée.

### Énoncés relatifs au bien-fonds de tierce partie

*(Cochez l'un des énoncés qui s'applique.)*

- 8. Selon les résultats de l'évaluation environnementale du lieu, les critères d'évaluation en fonction du risque du palier I ou les critères du niveau cible propres au lieu du palier II ou du palier III n'ont pas été dépassés sur les biens-fonds de tiers (voir la partie 4). Par conséquent, aucune mesure d'assainissement ou mesure de contrôle institutionnelle ou technique propre au lieu n'est nécessaire pour les activités actuelles ou raisonnablement prévisibles sur le lieu (voir la partie 5).
- 9. Les biens-fonds de tiers (voir la partie 4) touchés par la contamination attribuable à la source de contamination (comme il est précisé dans la partie 1), ont été assainis à un niveau acceptable pour les activités actuelles ou raisonnablement prévisibles sur le lieu (voir la partie 5). Une *fermeture sans condition* est donc recommandée.
- 10. Les biens-fonds d'un tiers (voir la partie 4) touchés par la contamination du bien-fonds qui est la source de contamination (comme il est précisé dans la partie 1) doivent faire l'objet de mesures de contrôle institutionnelles ou techniques propres au lieu afin de satisfaire les activités actuelles ou raisonnablement prévisibles sur le lieu (voir la partie 5). Une *fermeture conditionnelle* est donc recommandée.

Entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Sceau du professionnel

Télécopieur :

Adresse électronique :

Adresse du lieu ou désignation du projet :  
NID #:

Date:

## Partie 7 de 7 : Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick – Accusé de réception

Le ministre accuse réception du Rapport d'état du lieu. Il a traité le ou les rapports indiqués dans la partie 2 de ce Rapport d'état du lieu afin de s'assurer que le lieu a été géré conformément à la version actuelle des *Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés* du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

En s'appuyant sur les rapports indiqués à la partie 2 et sur les conclusions du professionnel affecté au lieu, énoncés dans la partie 6 du Rapport d'état du lieu, le professionnel affecté au lieu indique que le niveau spécifié de contamination, qui est toujours présent sur le bien-fonds, n'aura pas de répercussions néfastes sur la qualité du milieu ambiant. Néanmoins, le ministre se réserve le droit d'évaluer le lieu, si les activités qui y sont entreprises ou si les circonstances devaient changer à un point tel que cela entraînerait un accroissement de la contamination ou des changements dans les conditions sur le lieu, ce qui peut présenter un danger pour le milieu ambiant.

Le ministre n'a pas supervisé les travaux effectués sur le lieu et n'assume aucune responsabilité ni aucune obligation à cet égard, ni pour aviser les futurs propriétaires ou les occupants actuels ou futurs que ces travaux ont été effectués. Il incombe à toute personne ayant l'intention d'acheter le bien-fonds ou de s'y installer de déterminer par elle-même l'état environnemental du bien-fonds et le degré de responsabilité et d'obligation, le cas échéant, qui peuvent découler de l'achat ou de l'occupation.

### Fermeture sans condition

À la lumière de l'information fournie, nous considérons que le lieu a été géré conformément à la version actuelle des *Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés* du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. **Aucune autre mesure d'assainissement ou mesure de contrôle institutionnelle ou technique propre au lieu n'est donc nécessaire** pour assurer la conformité aux activités actuelles ou raisonnablement prévisibles (voir la partie 5).

### Fermeture conditionnelle

À la lumière de l'information fournie, nous considérons que le lieu a été géré conformément à la version actuelle des *Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés* du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. Les mesures de contrôle institutionnelles ou techniques propres au lieu doivent donc être appliquées pour assurer la conformité aux activités actuelles ou raisonnablement prévisibles (voir la partie 5).

---

Ministre de l'Environnement

Date